

CAVALAIRE / Le groupe des élus d'opposition écrit au sous-préfet de Draguignan / Cavalaire n'a plus aucune autonomie financière pour Michel LINDEBOOM, conseiller municipal d'opposition.

2 septembre 2012

CAVALAIRE /



Le groupe des élus d'opposition municipale vient d'écrire au sous-préfet de l'arrondissement de Draguignan, tenant, visiblement, à l'informer de la situation de la Commune de Cavalaire sur Mer.

Les élus locaux n'ont pas apprécié d'être censurés lors du dernier Conseil Municipal en date du 27 Juillet dernier, puisque l'opposition s'est vue refuser le droit à la parole lors du débat sur la condamnation de la Commune, envers la Société Socogim, d'un montant de 2.5 millions d'euros.

Voici la lettre des élus du groupe d'opposition envoyée au sous-préfet de Draguignan :

« Il nous semble important de porter à votre connaissance l'inquiétude de nos concitoyens, et de nous-mêmes, élus de l'opposition, car Mme le maire vient de prendre la décision, d'interjeter appel. Lors du premier jugement du 6/7/2012, le Tribunal Administratif de Toulon a prononcé le partage des torts, et la révision de ce dossier, au fond, pourrait amener la Cour d'Appel à condamner la commune à l'entière responsabilité de cette affaire, portant le litige de 2.5 millions d'€ à 5 millions d'euros. En fait, outre que la notion de démocratie ne semble pas la préoccupation première de notre Maire, la situation financière de la Commune ne permettra ni le règlement de cette somme, ni la dotation comptable de la provision pour risque de cette somme, à moins d'une hausse importante de la pression fiscale, ou de coupes sérieuses dans les dépenses budgétaires. Cette procédure, en Appel, entraîne un très gros risque financier, que la commune aura beaucoup de difficultés à surmonter. Nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre les mesures qui vous sembleront nécessaires afin d'éviter des enchainements néfastes à l'activité économiques, touristiques et financiers de notre commune, qui risquent de se concrétiser rapidement » .

Cavalaire n'a plus aucune autonomie financière pour Michel LINDEBOOM, conseiller municipal d'opposition.

» Les contrats passés avec les sociétés Cynergie et Socogim ont été dénoncés par Le Maire juste après son élection en Mars 2008. (...) Cette dénonciation a été plus que cavalière. (...) Donc en juillet 2008, la réunion pour solutionner à l'amiable ce dossier s'est soldée par un échec et les conditions d'annulation des contrats n'étant pas respectés, le montant des indemnités prévues au cahier des Charges, d'un montant de 600.000 € ne pouvait être retenu, du fait de la dénonciation abusive et unilatérale de la Mairie de Cavalaire sur Mer.



Le jugement en 1re instance condamne la commune à 2.489.817 €, augmenté des intérêts au taux légal à compter du 27/09/2008, soit un total de 2.645.000 € (à ce jour).

En cas d'appel, sur le fond, des indemnités de l'ordre de 922.000 € et la révision du dossier, sans cette fois la prise en charge de faute de la part des entreprises, devrait porter notre dette à plus de 5 millions d'euros. Ce jugement du 6 juillet est exécutoire depuis le 12 juillet, et la commune a 2 mois pour régler cette dette. Dans 2 mois, cette somme ne sera certainement pas payée. Il faudra sans doute demander le sursis à exécution avant fin septembre, et cette procédure devra apporter une réponse rapide, sans doute avant la fin d'année.

Pour info: la charge annuelle de la dette par habitant, chiffre INSEE, est de 236 €/pour Cavalaire et de 120 € pour la moyenne nationale. De même, la capacité d'autofinancement est de 80 € par an et par habitant pour Cavalaire et 190 € pour la moyenne nationale de communes de même importance.

L'appel n'étant pas suspensif, il faudra provisionner, de façon budgétaire le risque financier, et pour équilibrer cette dépense de 2.6 millions, il est nécessaire de trouver les recettes correspondantes, à part les impôts... (...).

A ce jour, ce litige n'a généré qu'une provision de 400.000 €, et qu'un emprunt ne pourrait être souscrit qu'à hauteur de cette somme. En cas de non-paiement, une procédure d'injonction de payer va être lancée.

Le Préfet prendra le relais, et engagera l'inscription d'office au budget, après avis de la Chambre régionale des Comptes. Il y aura une inspection sur place et sur pièces de l'exécution budgétaire des 3 dernières années (2010/2012), et une tutelle administrative risque de prendre en charge la gestion municipale jusqu'à absorption de la dette.

En cas d'Appel de la commune de cette décision du TA, le risque encouru est énorme, c'est un quitte ou double, en risquant de se voir condamné à plus de 5 millions d'euros pour SOCOGIM.

Du fait du non-paiement, dans les 2 mois, les intérêts moratoires vont être automatiquement calculés, au taux de 8 %, taux fixé par la Banque de France et Bercy. Chaque mois, notre dette de 2.6millions va augmenter de 17.630 €, et chaque mois suivant, les intérêts sont capitalisés pour le nouveau calcul des intérêts moratoires. N'oublions pas le dossier CYNERGIE, le litige PIERRES ET VACANCES, toujours en instances, de même que les indemnités dues par le SIVOM, et par répartition par Cavalaire à l'ancien directeur du SIVOM.

Cavalaire n'a plus aucune autonomie financière, l'opposition a depuis longtemps alerté le Conseil à ce sujet, et demandé de provisionner les risques de ces litiges. Il ne semble pas facile de faire comprendre aux Cavalois (...) que les impôts vont sans doute être revus à la hausse, mais ce sera sans doute du fait de la tutelle préfectorale ! Pour donner une idée du problème, actuellement sur les 18 millions de recettes fiscales, 12,5 sont des impôts locaux : taxe d'habitation, taxe foncière essentiellement.

L'impact de ce jugement, soit 2,6 millions, rapporté aux 12,5 millions d'impôts locaux représente un peu plus de 20 % d'augmentation pour chaque imposition.

Les Cavalois jugeront le non-sens de cette gestion (...) qui va au-devant de grosses déceptions, et de gros problèmes financiers.

Mesdames et messieurs les Conseillers de la Majorité, je vous demande sincèrement si vous allez continuer longtemps à cautionner cette politique, ou vous rendre compte de cette gabegie.

Trop de main mise politique sur tous les plans, le manque de concertation, l'ambition personnelle de notre premier magistrat, le résultat est là !

Il semble que l'adage » après moi, le déluge » est de mise. (...)

Cavalaire a besoin d'un nouveau souffle, le commerce décline, si l'on supprime les festivités d'été le tourisme va automatiquement s'en ressentir. Pourtant, la tutelle administrative ne va gérer que les dépenses obligatoires. Il y aura des coupes sombres dans le prochain budget, et il n'y a pas que les coupes qui seront sombres ».

M. LINDEBOOM

Photos de Cavalaire (VAR) par Muriel Burlot, agence ARIM

[Retour aux news...](#)